
**Contrôler les trafics
ou perdre le Nord.**
Notes sur les trafics en Mauritanie

Alain Antil

Juillet 2009



Programme
"Afrique subsaharienne"

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, à travers ses études et ses débats, et dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au coeur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Le programme "Afrique subsaharienne" est soutenu par :



ISBN : 978-2-86592-604-4
© Tous droits réservés, Ifri, 2009

IFRI
27 RUE DE LA PROCESSION
75740 PARIS CEDEX 15 - FRANCE
TÉL. : 33 (0)1 40 61 60 00
FAX: 33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

IFRI-BRUXELLES
RUE MARIE-THÉRÈSE, 21
1000 - BRUXELLES, BELGIQUE
TÉL. : 00 + (32) 2 238 51 10
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES	3
CONTRÔLER LES TRAFICS AU NORD POUR LE STABILISER.....	7
DES ÉLITES AU CENTRE DES TRAFICS, RETOUR SUR LA « SAINTE ALLIANCE » DE LA PÉRIODE OULD TAYA ET LA QUESTION DES DROGUES	13

Introduction

Notre intérêt pour ce sujet tire son origine à la fois et d'une fréquentation de la Mauritanie, annuellement, depuis une quinzaine d'années mais également du constat d'une relative discrétion de la recherche sur les trafics dans ce pays. En effet en République islamique de Mauritanie, les trafics sont des phénomènes importants au niveau macroéconomique et macrosocial¹. Ils sont à la fois un mode d'insertion dans l'économie mondialisée, un type d'économie de rente et enfin un mode d'accumulation qui peut être considéré comme un enjeu de pouvoir.

Le texte que nous proposons s'intéressera donc aux trafics en Mauritanie, depuis le milieu des années 1990 jusqu'au putsch d'août 2008, et à leur relation avec le pouvoir étatique et/ou les élites étatiques. Son objet ne sera pas de théoriser les rapports entre trafics, pouvoir et territoire², mais d'apporter quelques éclairages, comme l'importance pour le pouvoir de contrôler les trafics pour sécuriser une partie de son territoire ou les liens entre élites étatiques et certains trafics, non sans avoir au préalable évoqué les difficultés et les précautions à prendre lorsque l'on aborde ce sujet.

Alain Antil est responsable du programme Afrique subsaharienne de l'Ifri, chargé de cours à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lille.

¹ Un calcul rapide permet de se rendre compte du phénomène. Si l'on considère la seule valeur marchande des saisies de drogue (cocaïne et haschich) réalisées sur le territoire mauritanien, on obtient un chiffre qui correspond, selon la valeur que l'on attribue à la marchandise, à environ 5 à 10 % du produit intérieur brut [PIB] du pays. Ce phénomène dépasse les frontières de l'État mauritanien, avec notamment l'exemple de la Guinée-Bissau. Cf. Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), *Le Trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Une menace pour la stabilité et le développement*, New York, décembre 2007, 43 p.

² Il y aurait bien des manières d'aborder ce sujet : une typologie des acteurs ; l'importance de la redistribution des ressources liées à ces trafics et les phénomènes de clientélismes ; la production de lieux spécifiques à cette économie ; la transformation de la violence liée (en partie) à certains trafics comme la cocaïne ou le haschich, etc. Cependant, ceci nécessiterait au préalable un travail de terrain long et spécifique à ces sujets, alors que nous n'avons abordé ces phénomènes que grâce à deux types d'approches : d'une part, des travaux à des échelles plus petites (A. Antil, *La Criminalité économique et les trafics d'armes en Afrique subsaharienne*, Étude pour la Délégation aux affaires stratégiques [DAS]/Ministère de la Défense, 2004, 130 p., et *Les Trafics dans la bande sahélienne*, Étude pour la DAS/Ministère de la Défense, 2008, 80 p.) ; d'autre part, des discussions et des entretiens sur ce sujet en Mauritanie lorsque nous travaillions sur des sujets plus larges et connexes (système politique, clientélisme, structuration du territoire). Ces deux approches ne peuvent nous permettre d'atteindre autre chose que les éclairages que nous proposons dans ce texte, qui se veut beaucoup plus une présentation d'éléments de discussions ou de pistes de recherches.

Précautions méthodologiques³

Un jour de février 2006, un jeune Mauritanien de passage à Paris nous contacte pour nous rencontrer et échanger sur le pays. Nous avons un ami en commun mais nous ne nous sommes jamais rencontrés auparavant. Au cours de la conversation, il nous demande si nous avons connaissance d'un trafic de cigarettes organisé par un très grand homme d'affaires de Nouakchott. Nous lui répondons par l'affirmative, la rumeur qui courait à ce propos nous ayant été confirmée par un ex-collaborateur dudit homme d'affaires. La conversation reprend son cours. Au moment de nous quitter, le jeune homme revient une nouvelle fois sur le trafic de cigarettes et sur son organisateur, et conclut d'une manière assez vive par cette expression : « N'oubliez pas d'en parler dans vos papiers ! »

Cette situation résume certaines difficultés du chercheur qui travaille sur les trafics : l'impossibilité d'identifier sa source ; l'impossibilité de nommer le personnage incriminé et même, au vu de ses connexions avec les premiers cercles du pouvoir, de donner le moindre indice qui puisse le faire reconnaître⁴ ; l'impossibilité de connaître les motivations exactes de sa source à lui révéler ce fait de manière spontanée ; pourquoi cette personne lui en parle-t-elle ? Pourquoi veut-elle que l'on parle ? Quel est son rapport avec l'homme d'affaires en question ? Délègue-t-elle à un chercheur étranger, donc moins exposé qu'elle, ce qu'elle ne peut dire publiquement chez elle ? A-t-elle des motivations moins nobles ? Que faire de cette information, même si elle a été confirmée par une autre source ? Une fois révélée, cette information sur un personnage puissant ne peut-elle pas interdire durablement au chercheur de fréquenter son terrain ? Le chercheur qui travaille sur des phénomènes semblables doit-il les décrire à un niveau de précision qui permette d'incriminer des personnes ? S'il le fait, est-il encore dans le domaine de la recherche ou bascule-t-il dans la délation ?

Cette difficulté se double d'une relative déconsidération au sein du champ de la recherche. Bien sûr, de belles exceptions existent. Certains travaux de Jean-François Bayart, de Jean-Pierre Olivier de Sardan ou de Giorgio Blundo en témoignent. En 2004, la revue *Politique africaine* avait d'ailleurs consacré un numéro aux économies criminelles.

³ Ce chapitre doit beaucoup à des échanges avec plusieurs chercheurs et en particulier Céline Lesourd et Riccardo Ciavolella.

⁴ Même si, avec ces deux seules informations (cigarettes et homme d'affaires), les initiés peuvent déjà établir une liste très restreinte de noms.

Mais le chercheur qui s'intéresse à ce type de problématique est toujours soupçonné de s'intéresser à l'anecdotique, au romanesque, aux complots, ou de faire du « journalisme ».

Une autre difficulté est la peur de se voir reprocher, en travaillant sur ce thème, de stigmatiser les pays du Sud, d'être condescendant, voire d'être tenté par des explications culturalistes du crime, des trafics et des liens entre les élites et le crime. Ces phénomènes ne sont évidemment pas une spécificité d'une partie du monde. Que l'on pense un instant aux liens entre un personnage politique aussi considérable que Giulio Andreotti et la mafia⁵ ou entre l'État japonais et les *yakusas*⁶, ou encore au maillage mondial de « lessiveuses⁷ » et l'on se rendra compte que ce type de phénomène n'est évidemment pas propre au Sud, ni spécifique à une zone. Un travail sur les trafics dans un pays donné nécessite un certain nombre de précautions et d'avertissements préalables.

Les matériaux sont composés essentiellement d'entretiens et/ou de discussions libres auprès de chercheurs mauritaniens ou étrangers, travaillant sur le système politique ou sur l'économie, de journalistes mauritaniens et de quelques correspondants étrangers, de fonctionnaires mauritaniens ou d'expatriés travaillant pour l'une des agences de l'Organisation des Nations unies (ONU) ou pour le compte d'institutions financières internationales, de personnes issues du milieu économique ou encore de la société civile (organisations non gouvernementales [ONG], syndicats, etc.). Nous nous appuyons également sur le corpus scientifique existant⁸, ainsi que sur les articles de presse ou des études d'organisations (ONG ou partis politiques). Peu de rapports de syndicats ou de partis politiques analysent profondément les trafics et/ou les connexions entre trafics et monde politique. Les travaux de l'organisation Conscience et résistance⁹ sont à ce titre très précieux car très « informés », même s'il faut évidemment rappeler que cette organisation clandestine avait un but politique – abattre le régime d'Ould Taya – et qu'on lui a souvent reproché d'être sélective dans ses attaques *ad hominem*¹⁰, à l'aune des gens qui sont épargnés, peut-être proches de ses membres.

⁵ Voir, à propos du procès Andreotti, J.-L. Briquet, « Italie : un système de pouvoir en procès », *Critique internationale*, n° 3, printemps 1999, p. 141-154.

⁶ J.-M. Bouissou, « Le marché des services criminels au Japon. Les yakusas et l'État », *Critique internationale*, n° 3, printemps 1999, p. 155-174.

⁷ Voir notamment *L'Appel de Genève*, 1^{er} octobre 1996, et W.C. Gilmore, *Dirty Money: The Evolution of Money Laundering Counter-measures*, Council of Europe, 1999, 341 p.

⁸ Voir par exemple Z. Ould Ahmed Salem, « 'Tcheb-tchib' et compagnie. Lexique de la survie et figures de la réussite en Mauritanie », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, p. 78-100 ; G. Blundo, *Graisser la barbe. Mécanismes et logiques de la corruption en Mauritanie*, Note de synthèse établie à l'intention de la Délégation de la Commission européenne en Mauritanie, mars 2007, 49 p.

⁹ Cf. *Conscienceresistance.org*.

¹⁰ Les inimitiés et amitiés ou liens de parentés des membres pouvaient évidemment aussi peser sur le choix des personnages à disqualifier ou à épargner.

D'ailleurs, il convient de rappeler toutes les précautions qui doivent entourer l'utilisation des témoignages, des articles ou des études. D'une manière générale, nous essayons d'attendre d'avoir plusieurs sources, d'origines diverses et variées, avant de pouvoir considérer les faits qui seront intégrés à notre analyse globale.

La réalité relative à la complexité de la presse mauritanienne, par exemple, témoigne des multiples difficultés que rencontre le chercheur pour la fiabilité des informations. Le paysage de la presse est en effet extrêmement mouvant. Une majorité de publications n'atteignent pas le stade du vingtième numéro et certaines publications se mettent parfois au service d'un « gros poisson¹¹ » pour traîner dans la boue un homme d'affaires concurrent ou un adversaire politique. Beaucoup de journalistes de la place de Nouakchott n'ont pas eu de formation de journalistes, le sont en plus de leur métier ou vivent très médiocrement de leur plume en faisant du publi-reportage¹² ou en rédigeant des articles assassins contre tel ou tel personnage public. Jedna Ould Deida¹³ nous signalait¹⁴ qu'il existait un terme pour désigner ce type de journalistes : « peshmerga ». Cette situation n'est pas proprement mauritanienne mais bien commune à de nombreux pays. Elle ne doit pas nous empêcher de nuancer le propos. En effet certains journaux, par exemple dans la presse francophone : *Le Calame*, *La Tribune* ou *L'Éveil*, sont devenus des références et une certaine déontologie y est respectée. Ce constat explique donc les précautions méthodologiques avec lesquelles il faut prendre les accusations (quels liens d'amitié, d'intérêts ou d'inimitié existent entre le journaliste et/ou le média considéré et le personnage ou le groupe incriminé par l'article ? Quel cercle politique essaie-t-on d'affaiblir à travers cet article ? au bénéfice de qui ?).

Le dernier type de matériau provient de blogs ou de sites Internet. Les mêmes précautions accompagnent évidemment la lecture de ces sources. Nous signalerons en particulier un blog : « Le Blog de X Ould Y¹⁵ », qui sera de novembre 2004 à mars 2007 l'une des plus grandes sources d'informations sur les turpitudes de la classe dirigeante mauritanienne et la base de bien des discussions des salons nouakchottois et des forums évoquant la politique mauritanienne. Les dernières précautions méthodologiques dont nous nous entourerons seront de ne pas citer les personnes interviewées et d'éviter de donner des éléments trop précis qui pourraient permettre de les identifier, tout comme identifier des personnes liées aux trafics¹⁶.

Cigarettes, armes légères, essence, le nord de la Mauritanie est à la fois un espace de trafics et une zone de tension géopolitique importante, en raison du « conflit gelé » du Sahara occidental, ce qui est

¹¹ Terme que l'on utilise parfois pour désigner un « big man ».

¹² Le publi-reportage consiste à payer un journaliste pour couvrir telle manifestation ou réaliser telle interview.

¹³ Journaliste, directeur du *Quotidien de Nouakchott*.

¹⁴ Lors d'un entretien à Nouakchott, en février 2008.

¹⁵ *X-ould-y.blogspot.com*.

¹⁶ Sauf quand la justice les a condamnées.

problématique pour un pays qui ne dispose que d'un appareil sécuritaire réduit. Pourtant, un pouvoir fort, qui avait réussi à s'installer à Nouakchott, est parvenu, pendant quelques années, à contrôler indirectement une partie des trafics.

Contrôler les trafics au Nord pour le stabiliser

Le nord de la Mauritanie et en particulier les *wilayas* de l'Adrar et du Tiris Zemmour sont limitrophes du Sahara occidental, et la souveraineté du territoire est disputée par le Maroc et la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Cette contestation a donné lieu à une guerre puis à un cessez-le-feu entre les belligérants. Si elle prit le parti du Maroc dans un premier temps, la Mauritanie s'est ensuite cantonnée dans une stricte neutralité diplomatique après le coup d'État de 1978 qui renversa le président Moktar Ould Daddah. Cependant, les Mauritaniens, plus faibles militairement que le Front Polisario, n'ont jamais été en mesure d'empêcher les Sahraouis d'utiliser leurs septentrions comme base arrière et plus généralement comme espace de circulation.

Les Sahraouis, et en particulier les Rgeybat qui sont à la tête à la fois de la RASD et du Front Polisario, utilisent le territoire mauritanien comme un espace de circulation et d'échange, profitant d'ailleurs de leurs liens avec les Rgeybat mauritaniens¹⁷. Il s'agit en effet d'une tribu puissante qui a bâti des alliances solides avec l'Algérie et la Mauritanie. Une économie de guerre s'est progressivement mise en place, qui concerne essentiellement la nourriture, les cigarettes et les armes¹⁸.

Selon un chercheur spécialiste du Sahara occidental¹⁹, aujourd'hui encore, le Front Polisario contrôle effectivement la distribution. Ni l'ONU et encore moins les ONG ne disposent d'une liste de bénéficiaires et d'un recensement des habitants des camps. L'absence d'accès direct aux bénéficiaires de l'aide crée d'ailleurs des tensions et des soupçons. Il y a indéniablement des flux d'aides alimentaires, d'essence, etc. qui

¹⁷ Plusieurs tribus sahraouies sont également présentes en Mauritanie. Le Tiris Zemmour est l'une des régions où l'on trouve traditionnellement des Rgeybat. Si, pendant le conflit, beaucoup de Rgeybat mauritaniens avaient rejoint leurs frères pour lutter contre les Marocains, l'enlèvement dans lequel se trouve le dossier du Sahara, depuis quelques années, en a conduit certains à rallier la zone marocaine et d'autres la Mauritanie. D'une manière générale, les gens qui habitent les camps de Tindouf vont parfois en Mauritanie pour faire du commerce, mais également pour fuir quelques mois ou quelques semaines les conditions éprouvantes (isolement, climat, etc.) de cette région. Cf. International Crisis Group (ICG), *Sahara occidental : le coût du conflit*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n° 65, 11 juin 2007.

¹⁸ Le haschich est apparu plus récemment.

¹⁹ Entretien en février 2008 et échanges par courriels.

sortent des camps. Ce chercheur précise qu'il existe deux types de trafics de ces marchandises²⁰.

Aussi, les villes de Zouérat, Bir Moghreïn et Tindouf sont devenues des carrefours commerciaux de cette zone indécise, à la marge des autorités étatiques, qui va du Sahara occidental (la partie au-delà du mur) au nord de la Mauritanie et jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Algérie. Le trafic de cigarettes et d'armes est plus lucratif encore. Les cigarettes, notamment, sont destinées au marché algérien mais des quantités importantes sont également destinées au Maroc. Ces réseaux de trafiquants ne font que perpétuer les anciennes routes transsahariennes.

Les Rgeybat étaient les organisateurs de ces réseaux clandestins au même titre que les Smacid, la tribu de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, le président qui détenait alors tous les pouvoirs en Mauritanie. Sous son règne (1984-2005), les commerçants Smacid, et ceux de quelques autres tribus du nord²¹, vont s'imposer comme les plus grands hommes d'affaires, ainsi que le prouve l'émergence des groupes Nougueïd ou MAOA (Mohamed Abdhelahi Ould Abdhelahi).

La nature des connexions n'était pas exclusivement économique. Les informations relevées en Mauritanie à l'époque²² laissent apparaître une alliance Smacid-Rgeybat non seulement commerciale mais aussi politique et militaire. Ainsi le chef d'état-major mauritanien a-t-il longtemps été un Rgeybat²³, chef d'une armée mal entraînée, mal équipée, excepté quelques bataillons d'élites, comme la garde présidentielle²⁴. L'organisation Conscience et résistance affirmait à l'époque qu'un pacte secret liait le Front Polisario et le président mauritanien²⁵. Ce pacte permettait au Front Polisario de circuler librement en Mauritanie contre une protection du régime mauritanien en cas de

²⁰ « Certains de ces flux sont 'institutionnalisés' et organisés par le Front Polisario, ils sont à destination des Bédouins sahraouis des territoires dits 'libérés', ils sont réguliers, mais certainement limités, ils sont aussi à destination des militaires de l'ALPS (il y a là détournement si l'on veut, dans la mesure où l'on ne peut être et réfugié et en armes). Certains des biens distribués dans les camps sont effectivement revendus, par des réfugiés 'lambda', dans les camps, mais aussi dans les boutiques des territoires contrôlés par le Front Polisario et en Mauritanie. Cette pratique est bien connue des ONG et des humanitaires en général et n'est pas sujette à critique de leur part, car le mode de distribution les y pousse. Des familles peuvent revendre de la farine contre d'autres types de produits dont elles auraient besoin. »

²¹ Il convient de signaler que ces groupes avaient une tradition commerçante et comptaient des hommes d'affaires dans leurs rangs. Mais la période Ould Taya a été particulièrement favorable à certains hommes d'affaires issus de ces groupes.

²² Lors de séjours en juin 2001 à Nouakchott et en septembre 2002 à Zouérat.

²³ Il s'agissait de Moulay Ould Boukhreïss qui sera remplacé lorsque les relations diplomatiques avec Rabat se réchaufferont.

²⁴ Le bataillon de la sécurité présidentielle (BASEP), à la tête duquel Mohamed Ould Abdel Aziz était lors du putsch d'août 2008.

²⁵ Conscience et résistance, *Népotisme et potentiel de désordre en Mauritanie. De l'architecture de la spoliation aux espaces de désordre*, Nouakchott/Paris/Bruxelles, février 1999, 16 p. ronéotées.

troubles internes. Les leaders rgeybat, qui dirigent à la fois la RASD et le Front Polisario, s'étaient donc installés dans une économie de guerre qui peut perdurer encore longtemps, d'autant que certains officiers marocains et algériens étaient intéressés par ces trafics. Ce pacte secret permettait à Nouakchott de ne pas apparaître comme impliqué dans le conflit, de préserver ainsi sa « neutralité positive » et de construire la sécurité dans ses confins nord.

Le réchauffement diplomatique avec le Maroc²⁶, qui s'était accéléré d'une manière spectaculaire à la mort d'Hassan II²⁷ (ouverture de la frontière maroco-mauritanienne, multiplication des coopérations, etc.), n'allait pas changer fondamentalement l'accord Front Polisario/Mauritanie.

La vente par le gouvernement mauritanien de 54 % de la Société mauritanienne de télécommunications (Mauritel) à Maroc Télécom en février 2001 ainsi que la décision de construire la route Nouadhibou/Nouakchott, qui relie désormais le grand sud marocain à l'Afrique de l'Ouest permettant une augmentation substantielle des échanges, sont plus que des symboles²⁸. La Mauritanie et le Maroc se livrent surtout à une étonnante diplomatie économique basée sur des liens entre des hommes d'affaires mauritaniens et marocains²⁹. Abdellahi Ould Noueïged (AON) est un homme d'affaires Smacid (de la même tribu que le président Ould Taya). Il a débuté sa carrière en vendant du lait puis en commerçant avec la société marocaine El Combania. Il est l'un des hommes les plus riches de Mauritanie et était l'un des principaux mécènes de l'ex-Parti républicain démocratique et social (PRDS), le parti du président Ould Taya. Les liens économiques ne se cantonnent bien sûr pas uniquement à l'économie formelle.

Les trafics ne sont donc qu'une partie des liens diplomatiques et économiques complexes. Mieux, ils peuvent être perçus comme une manière d'appivoiser un risque sécuritaire. Ainsi, l'organisation mauritanienne Conscience et résistance soulignait-elle en 2005³⁰ :

²⁶ Cf. M. Fall Ould Oumère, « Maroc - Mauritanie : petite histoire d'une Histoire de malentendus », *La Tribune*, n° 148, Nouakchott, 10 septembre 2001.

²⁷ Juillet 1999.

²⁸ Cf. A. Antil et A. Choplin, « Le chaînon manquant. Notes sur la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la transsaharienne Tanger-Dakar », *Afrique contemporaine*, n° 208, 2003/2004, p. 115-126.

²⁹ Cf. A. Antil : « Sahara occidental. La "diplomatie économique", un aspect méconnu », *Marchés tropicaux*, n° 3068, 3 septembre 2004, p. 1922-1923.

³⁰ Cf. Conscience et résistance, *Impasse politique et réflexes sécuritaires en Mauritanie. Comment fabriquer du terrorisme utile*, Paris, juillet 2005.

Le 8 janvier 2004, le général XXX, désormais à la retraite, quitte la ville minière de Zouérate, en direction de la frontière nord-est ; l'accompagnent messieurs XXX et XXX, deux commerçants très introduits et protagonistes du trafic de cigarettes dans la région. Quelques jours auparavant, la mission était précédée de quelques éclaireurs, dont l'ex-capitaine XXX, l'adjutant-chef XXX, le sergent XXX et l'adjutant-chef de police, toujours en activité, XXX.

Le premier convoi, équipé de véhicules tout terrain et de la plus récente technologie, se charge de sécuriser le périmètre du rendez-vous et d'y guider les deux parties.

La réunion se tiendra, enfin, le 12 janvier, au lieu-dit Hassi Elbared, à 30 km de la localité d'El-Hank, en plein no man's land. Y prirent part, côté salafistes algériens, Mokhtar Belmokhtar dit Belaouar et deux de ses collaborateurs non identifiés et, pour la partie mauritanienne, le général XXX, messieurs XXX et XXX. Depuis des mois, les deux derniers avaient suffisamment balisé l'ordre du jour, de sorte que la négociation ne dura que quelques heures. Les termes en seraient les suivants :

– Le gouvernement de Nouakchott s'engage à fournir soutien financier et assistance logistique aux groupes salafistes sous l'autorité de Belaouar, ainsi qu'asile à toute unité dont il attesterait l'identité. Cette dernière mention vise l'accord d'utiliser le territoire mauritanien, comme refuge et base arrière de ravitaillement.

– Les deux commerçants, à titre privé mais sous la caution du général XXX, seront, en Mauritanie, les pourvoyeurs exclusifs du GSPC, en armes, munitions et carburant, y compris à partir d'autres pays où ils disposent de relais. Enfin, ils gardent le monopole pour convoier, jusqu'à Belaouar, les subventions convenues avec les autorités de Nouakchott et, entre les deux parties, des échanges de courrier, d'information et de doléances.

– En contrepartie, le GSPC promet de :

• renseigner le partenaire mauritanien sur les positions et les mouvements des « Cavaliers du changement » et de contribuer, sous garantie de rançon conséquente, à la capture de leurs chefs ;

• ne pas prendre d'otages sur le sol de la Mauritanie, ni de les y conduire.

1. Ex-chef d'état-major de l'armée mauritanienne. Nous avons choisi de cacher les noms, qui sont présents dans le document initial, car notre objet est de comprendre le système/phénomène plus que de « faire des révélations ».

2. Émir de la zone 9 (Sahara algérien) du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC).

3. Nom donné à des militaires mauritaniens qui ont tenté vainement de renverser le pouvoir en juin 2003. Après leur échec, ils se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment au Mali.

Cet extrait décrit en fait l'architecture des trafics mais paradoxalement aussi de la sécurité du nord de la Mauritanie. Comme les Mauritaniens l'avaient fait avec le Front Polisario, les trafics servent alors à sceller des accords avec le Groupe salafiste pour la prédication et le combat – un accord qui sera rompu un an plus tard avec l'attaque du fort de Lemgheytti par le GSPC en juin 2005.

Le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya avait réussi, en s'appuyant sur des alliances d'hommes d'affaires, dans le formel comme l'informel (et en particulier les trafics), à stabiliser le nord du pays par une diplomatie économique qui conciliait à la fois la partie Polisario et la partie marocaine. Loin d'être un phénomène marginal, ou la spécificité d'acteurs marginaux, les trafics – ou du moins, une partie d'entre eux, ceux qui concernaient la zone nord du pays – étaient contrôlés directement par les premiers cercles de pouvoir.

Dans la zone nord du pays, l'architecture des trafics et de la sécurité a nettement évolué depuis le début de la première transition³¹. L'équilibre lentement élaboré par Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya semble avoir volé en éclats. D'une part, l'attaque du fort de Lemgheyti, le 4 juin 2005, par le GSPC algérien³² et l'assassinat, le 27 décembre 2008, de trois militaires mauritaniens³³ par des membres d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI)³⁴ près de la localité d'El-Ghallawiya indiquent clairement une rupture dans les accords passés. Plus généralement, avec le départ de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, l'accord Smacid-Rgeybat ne semble plus en mesure d'assurer le contrôle du nord du pays. Les Smacid ont vu leur influence politique se réduire, ce qui s'est traduit par un relatif affaiblissement de leurs positions dans le domaine économique et également dans le domaine sécuritaire (en particulier dans l'armée). Le pouvoir mauritanien, plus fragmenté, ne parvient plus à contrôler aussi efficacement ce qui se passe dans le nord. Ce phénomène semblait s'être accéléré avec l'arrivée du nouveau pouvoir civil, en 2007.

Le pouvoir civil ne sait alors plus aussi précisément qu'au-paravant ce qui se passe au nord du pays³⁵. On évolue d'une situation initiale où le chef de l'État mauritanien contrôlait les trafics de cette zone (indirectement, par des officiers loyaux, par des « hommes d'affaires » de sa tribu ou de tribus alliées, Ouled Bou Sba et Rgeybat mauritaniens notamment³⁶), à une situation qui se dégrade nettement, avec notamment la transition post-coup d'État de 2005. Le président Sidi Ould

³¹ Celle consécutive au coup d'État d'août 2005.

³² Cf. ICG, *La Transition politique en Mauritanie. Bilan et perspectives*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n° 53, 24 avril 2006, p. 9.

³³ Cf. AFP, « Mauritanie : trois morts dans l'attaque d'un poste militaire dans le nord », 27 décembre 2007.

³⁴ Nouveau nom du GSPC.

³⁵ Entretien avec un homme d'affaires mauritanien très introduit auprès des premiers cercles du pouvoir, février 2008, Nouakchott.

³⁶ Les acteurs du trafic étaient également les agents de renseignement et de contrôle de la zone.

Cheikh Abdellahi n'était pas un militaire ni un membre d'une tribu du nord du pays. Il avait de ce fait une moindre capacité à connaître et à maîtriser les trafics.

Les clans/groupes de pouvoir/lobbies mauritaniens rivaux, dont Ould Taya arrivait à arbitrer les rivalités, sont concurrents dans le domaine économique officiel et officieux. Puisque ces « clans » ont des attaches à la fois tribales, politiques, économiques et sécuritaires, l'information ne peut plus être centralisée et le chef de l'État ne pourra pas arbitrer ces rivalités. Cette fragmentation du pouvoir mauritanien a permis à la zone de s'internationaliser. Outre les Sahraouis du Front Polisario et les « hommes d'affaires » mauritaniens, il faut désormais compter avec les éléments d'AQMI, des trafiquants touaregs, des Arabes maliens (souvent appelés Kounta), des Algériens, des Marocains, des réseaux internationaux, etc.

Des élites au centre des trafics, retour sur la « sainte alliance » de la période Ould Taya et la question des drogues

Pendant l'ère Ould Taya, les trafics ont régulièrement augmenté³⁷. Sur le port de Nouakchott, si l'on disposait des « protections » adéquates, on pouvait faire entrer à peu près n'importe quoi sur le territoire mauritanien. Ainsi, certains containers ne pouvaient pas y être contrôlés par les douaniers. Les armes légères, les produits de luxe ou les cigarettes pouvaient entrer sans encombre, échappant ainsi aux taxes douanières³⁸. Ces filières étaient contrôlées par des hommes d'affaires proches du pouvoir et ayant pignon sur rue. Pour remettre en perspective ces trafics, le passage suivant nous permet de comprendre la structure du pouvoir en Mauritanie qui repose sur des alliances entre membres éminents des services de sécurité, hommes d'affaires et politiques³⁹ : « Le système, c'est la "sainte alliance" entre les milieux d'affaires les plus riches et les plus influents et l'aristocratie militaire. Derrière le paravent des institutions démocratiques, c'est elle qui détient la réalité du pouvoir depuis 1978, qui contrôle la part la plus significative de l'économie du pays, qui distribue privilèges, prébendes et passe-droits, qui finance les campagnes électorales d'Ould Taya et tire les ficelles des marionnettes politiques du PRDS. Les contours de l'alliance n'ont jamais été très nets, mais ses différents segments recoupent *partiellement* des groupes d'intérêts se réclamant de certains ensembles tribaux. »

Un homme d'affaires ne pouvait obtenir une licence d'importation que s'il avait fait allégeance au président Ould Taya. En échange de cette position de rente (souvent, il s'agissait du monopole d'importation d'un produit), il devait financer le parti-État. L'homme d'affaires proche du milieu politique avait besoin, pour les trafics, de la complicité des services de l'État et en particulier des services de sécurité, dont il rémunérait la « myopie » avec de grosses commissions⁴⁰. Comme les cadres des services de sécurité sont nommés par le pouvoir politique en

³⁷ C'est ce que nous ont affirmé la quasi-totalité de nos interlocuteurs.

³⁸ Informations recueillies auprès de plusieurs interlocuteurs à Nouakchott en 2004 et 2005.

³⁹ Cf. « La transition de tous les dangers », *Le Calame*, n° 501, Nouakchott, 22 août 2005.

⁴⁰ Cf. G. Blundo, *op. cit.* [8].

toute connaissance de cause, leur nomination à un poste sensible et « juteux » est donc souvent une faveur que l'on fait à de « bons éléments », fidèles surtout et corrompus parfois, ce qui permet de boucler le triptyque qui n'est bien sûr pas une spécificité mauritanienne.

Dans les années 1990, la cocaïne avait commencé à faire son apparition, d'une manière toutefois moins spectaculaire que depuis 2007. La drogue était débarquée et rembarquée au port de Nouakchott ou de Nouadhibou. Parfois, elle repartait dans de petits avions portugais qui transportaient du poisson. Dans la première moitié des années 2000, aucune grosse saisie de drogue n'avait défrayé la chronique, mais un colonel des douanes mauritaniennes nous confirmait ces informations, précisant que quelques gros hommes d'affaires nouakchottois pouvaient s'allier, ponctuellement, avec les organisations criminelles nigérianes⁴¹.

Ces trafics allaient générer des profits considérables qui furent en grande partie recyclés à Nouakchott dans le ciment et la construction. Le ciment étant un produit dont les prix sont constamment à la hausse à cause du boom de la construction, c'était un investissement sûr pour le blanchiment d'argent. Les profits étaient investis en achat de ciment, que l'on revendait quelque temps plus tard sur le marché, sans perte d'argent. L'argent récupéré était alors investi dans l'immobilier, qui représentait un investissement plus durable, une épargne où le pécule initial peut gonfler⁴².

Les trafics de drogue ont fait une entrée spectaculaire sur la scène mauritanienne en 2007-2008. Une rapide chronique des différentes affaires permet de prendre la mesure du phénomène.

En mai 2007, une importante quantité de drogue (630 kilos de cocaïne) était saisie à l'aéroport de Nouadhibou⁴³. Cette saisie et celles qui ont suivi ont en effet permis de révéler plusieurs évolutions préoccupantes de la Mauritanie. Il est intéressant de rappeler que l'affaire avait initialement mis en cause, outre des citoyens mauritaniens, également deux Français, un Belge, un Ukrainien et plusieurs Marocains, soulignant le caractère international de cette activité⁴⁴. L'État mauritanien, voulant donner une réponse ferme à la stupeur qui s'est emparée du pays à la révélation de cette affaire, a alors créé une commission d'enquête composée de hauts cadres⁴⁵ qui s'est rendue sur place à la fin mai 2007.

⁴¹ Entretien à Nouakchott en 2001.

⁴² Entretien avec une chercheuse travaillant sur l'économie mauritanienne, en 2004.

⁴³ APA, « 820 000 euros et 2 véhicules destinés au cerveau présumé du trafic de drogue saisis en Mauritanie », 7 mai 2007.

⁴⁴ L'enquête révélera par la suite que la drogue avait été acheminée depuis le Venezuela dans un petit avion qui aurait transité par Recife, au Brésil.

⁴⁵ Entre autres du directeur de la Sécurité extérieure (DSE) Deddahi Ould Abdellahi, du patron de l'Inspection générale de l'État Mohamed Ould Horma, du magistrat Seyid Ould Kailani, d'un conseiller du ministère de l'Intérieur, d'un colonel de la gendarmerie et d'un représentant de l'aviation militaire.

Cependant, comme le déplorent assez rapidement les journalistes mauritaniens, l'enquête administrative est restée au point mort, tout comme l'enquête de police locale. Selon des sources locales⁴⁶, lorsque les enquêteurs d'Interpol sont arrivés (une dizaine de jours après la saisie), ils ont constaté que les pièces à conviction qui avaient été saisies (GPS, téléphones portables, etc.) n'avaient même pas été examinées. Au niveau local, l'enquête semblait pétrifiée par cette prise record. Le 10 juin, soit un mois après son arrestation, l'un des deux Français appréhendés n'avait pas encore été auditionné⁴⁷.

Sidi Mohamed Ould Haïdallah⁴⁸, qui parvint à s'échapper mais fut arrêté au Maroc quelques mois plus tard⁴⁹, a été identifié comme étant le chef de la partie mauritanienne du réseau. En outre, une voiture flambant neuve⁵⁰, qui lui était destinée, avait été retrouvée après la saisie de cocaïne. Il faut ici souligner que bien que Nouadhibou soit une ville cosmopolite et que la présence de la Société nationale des industries minières (SNIM) et des sociétés de pêche ait attiré la présence de Mauritaniens venus de toutes les autres régions du pays, les tribus « locales » ont assez largement monopolisé la représentation politique de la ville, maîtrisant les mécanismes de la spéculation foncière et les autres « possibilités d'accumulation ». Ces tribus locales sont sahraouies, c'est-à-dire qu'elles sont présentes à la fois au Sahara occidental et sur le territoire mauritanien. Sidi Mohamed Ould Haïdallah appartient à l'une de ces tribus⁵¹, ce qui lui permettait de bénéficier de protections locales (côté mauritanien et côté marocain).

Aucun trafic ne peut avoir lieu sans que ces groupes tribaux, ancrés localement, n'y soient associés. Les personnes participant à ce trafic de drogue sont ainsi à peu près connues d'une partie des habitants de la ville⁵².

La saisie record de mai 2007 en avait un peu éclipsé d'autres. Quelques mois auparavant, une voiture arrêtée à la frontière mauritano-marocaine contenait 28 kilos de cocaïne. Une autre, venant du Maroc, a été peu après arrêtée avec 30 kilos de résine de cannabis. Les principaux flux de cocaïne viennent par bateaux ou avion à Nouadhibou, changent d'embarcation puis repartent par air, terre ou mer. Des informations recueillies localement⁵³ font état de connexions non seulement avec les mafias marocaines mais également avec des hommes d'affaires libanais installés aux Canaries et sur le reste du territoire espagnol, ainsi que des Galiciens.

⁴⁶ Plusieurs entretiens réalisés à Nouadhibou en juin 2007.

⁴⁷ Cf. PANA, « Interpol aide Nouakchott à démanteler un réseau de trafiquants », 19 mai 2007.

⁴⁸ Fils de l'ancien président Mohamed Khouna Ould Haïdallah (1979-1984).

⁴⁹ En juillet 2007, en possession de 18 kilos de cocaïne.

⁵⁰ Dans laquelle on retrouvera plusieurs centaines de milliers d'euros.

⁵¹ Les Ahel Laaroussiyyine.

⁵² Durant notre séjour à Nouadhibou, en juin 2007, certains de nos interlocuteurs nous ont montré les maisons des trafiquants de cigarettes et de drogue.

⁵³ Entretiens réalisés en juin 2007.

Au mois d'août 2007⁵⁴, une saisie record de 830 kilos de cocaïne était réalisée à Nouakchott dans le quartier d'El-Mina. Cette interception permettait l'arrestation de deux Mauritaniens, deux Marocains et un Sénégalais. La saisie représentait, selon la police mauritanienne, une valeur de 37 millions d'euros. Des mandats d'arrêt internationaux ont aussi été lancés contre des ressortissants mexicains et espagnols.

Le 19 octobre 2007, la douane mauritanienne saisissait 5,388 tonnes de drogue sur la route Nouadhibou/Nouakchott. La drogue saisie, des « pierres marocaines », est une substance préparée à partir du haschich pour augmenter sa valeur commerciale. Ainsi, la valeur marchande de la quantité saisie était alors estimée à 7 millions d'euros. Le 23 décembre, la police mauritanienne saisissait 5 kilos de cocaïne sur un bateau juste avant que la cargaison n'embarque pour les Canaries. Enfin la brigade des douanes du port de Nouadhibou saisissait le 4 avril 2008 une importante quantité de drogue dans un conteneur, composée de 1,19 tonne de résine de cannabis et de 53 kilos de cocaïne pure. La valeur de la saisie approcherait les 30 millions de dollars⁵⁵.

Parmi les arrestations liées à ces différentes affaires, on comptera également l'officier Sid'Ahmed Ould Taya⁵⁶, cousin de l'ex-président Ould Taya et représentant d'Interpol en Mauritanie. Son arrestation comme celle de Haïdallah confirment que les trafiquants ont des accointances marquées avec les cercles du pouvoir politico-économique. D'ailleurs, l'ex-président Mohamed Khouna Ould Haïdallah, certainement excédé de voir le nom de son fils traîné dans la boue, dénonçait la corruption des élites dans une lettre ouverte publiée par le quotidien mauritanien de langue arabe *El Emel El Jedid*⁵⁷. Il déplorait : « Nous avons assisté, pendant des années, à la naissance d'empires économiques sans précédent, bâtis par des commerçants, de hauts fonctionnaires de l'État et des officiers supérieurs de police et de douane » et s'interrogeait : « Pourquoi donc ne pas s'attaquer à ceux-là qui avaient constitué l'ossature du trafic de la drogue dans le pays ? »

Les cas d'« enrichissement spontané » en Mauritanie sont de plus en plus nombreux et de plus en plus spectaculaires, touchant parfois de simples policiers ou gendarmes. La multiplication de « bourses aux voitures⁵⁸ » à Nouakchott, est un autre signe assez

⁵⁴ Cf. APA, « Saisie de 830 kg de cocaïne et arrestation de cinq personnes à Nouakchott », 13 juillet 2007.

⁵⁵ APA, « Saisie d'une importante quantité de drogue en Mauritanie », 4 avril 2008. Depuis lors, d'autres saisies ont été réalisées.

⁵⁶ « Drogue en Mauritanie. Tous les chemins mènent à Nouakchott », *La Tribune*, n° 363, Nouakchott, 21 juillet 2007.

⁵⁷ Propos cités dans APA, « La drogue à l'origine de l'enrichissement rapide en Mauritanie, selon un ancien président », 23 juillet 2007.

⁵⁸ Depuis deux ou trois années, des lieux de vente de voitures (appelés « bourses aux voitures ») se sont multipliés à Nouakchott, témoignant ainsi d'une circulation d'argent très importante.

alarmant du développement de cette économie grise. Un homme d'affaires mauritanien nous confiait que l'un des risques majeurs que posent ces trafics, c'est que leur contrôle est un enjeu de pouvoir et qu'il peut donc exacerber les rivalités⁵⁹. Il craignait également que les enjeux autour des trafics, qui offrent de phénoménales opportunités d'accumulation, ne diffèrent encore longtemps l'éloignement des militaires du champ politique.

Comme on le voit avec l'exemple mauritanien, il faut prendre connaissance des équilibres politiques internes (politiques sécuritaires et économiques) pour comprendre les véritables enjeux liés aux trafics. Dans un cas, quand ils sont maîtrisés par le pouvoir, les trafics peuvent être un élément de « diplomatie économique » avec les voisins immédiats et de sécurisation du territoire. Dans le cas contraire, où l'on assiste à un affaiblissement du contrôle centralisé des trafics, ils deviennent un accélérateur de la fragmentation politique et de l'affaiblissement sécuritaire.

Pour illustrer le phénomène, un économiste mauritanien développait devant nous un exemple assez illustratif⁶⁰. Pour lui, Ould Taya, à l'apogée de sa présidence (fin des années 1990-début des années 2000), maîtrisait tellement le pouvoir qu'il était en mesure de prélever une dîme sur l'ensemble des trafics qui empruntaient le territoire mauritanien. Cet « impôt » lui servait de cagnotte secrète qui permettait de traverser certaines crises (calmer le mécontentement de telle ou telle tribu et/ou communauté). La contrepartie a évidemment été l'addiction de certaines élites à ce type de rente bien particulier. Les profits ont engendré des rivalités qui s'exprimaient de manière très feutrée (accusations dans les journaux, procès, subtils équilibres politico-économiques, etc.) mais qui pourraient demain s'exprimer sur des modes plus durs et plus violents.

⁵⁹ Entretien réalisé à Nouakchott en février 2008. Cette analyse est partagée par plusieurs personnes (d'horizons sociaux très différents) que nous avons interrogées lors de nos trois derniers séjours (juin 2007, février 2008, juin 2008).

⁶⁰ Entretien à Nouakchott en février 2008.